



## RAPPEL des règles à respecter pour votre Réservation d'une salle Paroissiale à Saint Jean ou Sainte Germaine de Cachan

Afin que l'utilisation des salles et matériels mis à votre disposition se passe sans incidents, merci de respecter les règles ci-dessous, pour lesquelles vous vous êtes engagé en signant la convention.

1. Respecter les lieux et les espaces religieux
2. Ne pas troubler l'exercice du culte s'il est en cours
3. Respecter le voisinage, ne créer aucun trouble sonore ou nuisance, en extérieur ou à l'intérieur des salles
4. Ne pas installer de matériels dans le jardin
5. Surveiller les enfants dans le jardin, ce n'est pas un terrain de jeux, votre responsabilité.
6. Interdiction de fumer dans toutes les salles ou en extérieur
7. Alcools autres que vins et bières et stupéfiants interdits
8. Les animaux sont interdits
9. Ne pas utiliser la vaisselle de la cuisine

### A la fin de votre réception merci de bien vouloir :

Ranger les chaises et les tables et autres matériels ou replacés à l'identique selon plan affiché	Oui	Non
Nettoyer la salle de réception	Oui	Non
Nettoyer la cuisine	Oui	Non
Nettoyer le Micro-ondes et le réfrigérateur	Oui	Non
Nettoyer l'évier	Oui	Non
Nettoyer les toilettes	Oui	Non
Ranger le local des produits d'entretien	Oui	Non
Evacuer les déchets hormis ceux en verre dans les containers	Oui	Non
Evacuer les récipients en verre dans les containers de la commune	Oui	Non
Restituer les clés comme convenu avec le Responsable Paroissial	Oui	Non

### Observations : (Fuites, destruction, suggestions...

En cas d'incident, accident ou autre situation anormale, merci prévenir le Responsable de la Maison Paroissiale.

Responsable de la Maison Paroissiale

M. YOMBO BOYO Daniel  
[Yombo\\_daniel@yahoo.fr](mailto:Yombo_daniel@yahoo.fr)  
Portable - 07 54 10 08 12

### Téléphones utiles

Pompiers	18
Police Secours	17
Samu	15
Centre anti-poisons	01 40 05 48 48